

Portant intégration et nomination de
Monsieur KIBILI dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services
Administratifs et Financiers - SAF -
(Administration Générale).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

- (/ I S A S : (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-50 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29-12-62 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la no-
mination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en
ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes règle-
mentaires relative aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux inté-
rim des Membres du Gouvernement ;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n°
80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination
d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'Accord du 5-8-70 signé entre le
Congo et l'URSS ;
(/u la lettre n° 1694/MFP/CAB du 23 Août 1983 du Di-
recteur de Cabinet du Ministère de l'Industrie et de la Pêche
transmettant le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé ;

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 62/426 du 10-6-62 et du Protocole d'Accord du 5-8-70 susvisés, Monsieur KIBIMI, né le 20 Juin 1958 à Zanaga, titulaire du Diplôme de l'Institut des Ingénieurs - Economistes de Kharkov (URSS), Spécialité : Comptabilité et Analyse Economique, est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF - (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 25 Janvier 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Industrie et de
la Pêche,

Jean ITADI.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MINISTRON.-

Itiki Ossétounba L'KOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.I.P.	2
D.G.I.P.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2./-